



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	29	Voix délibératives	36
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	30

**Titulaires présents : 29 (du début au point 11.1), 28 (du point 11.2 à la fin)**

AZEMAR Jean-Louis, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), BORDOLL Christian (pouvoir de BOUSQUET Jean-Louis), BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CARMES Monique, COURVEILLE Martine, EMERIAUD Françoise, HAMON Christian, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MILESI Marie, NORKOWSKI Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine), ORRIT Didier (pouvoir de SOURDIN Anne), RECOULES Vincent, REDO Aline, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre (pouvoir de IMBERT Véronique), SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), TAGLIAFERRI Rosanne (jusqu'au point 11.1), TROUCHE Alain, VEDEL Christian..

**Suppléant présent avec voix délibérative : 1**

ALQUIER Philippe (représente VALIERE Jean-Paul)

**Titulaires excusés : 26 (du début au point 11.1), 27 (du point 11.2 à la fin)**

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), BARBE Christian, BARILLIOT Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), BEX Fabienne, BOUSQUET Jean-Louis (pouvoir à BORDOLL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à BONFANTI Djamila), CLERGUE Jean-Claude, DELPOUX Jacqueline, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland, MUÑOZ Sonia, PENA Sylviane, PUECH Christian, SAN ANDRES Thierry, SELAM Fatima, SOURDIN Anne (pouvoir de ORRIT Didier), TAGLIAFERRI Rosanne (à partir du point 11.2), TESSON Régis, TOUZANI Rachid, VALIERE Jean-Paul (représenté), VIDAL Suzette.

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**Secrétaire de séance :**

SCHULTHEISS Pierre

### DELIBERATION N° 06/07/2023-10.3 MISE EN PLACE DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La Loi Climat et Résilience, instaurant l'objectif du ZAN, demande dans l'article 220, le renforcement de la connaissance des ZAE pour favoriser leur traitement et leur requalification et ainsi favoriser la création d'une politique globale durable sur ce thème.

L'article L. 318-8-2 code de l'urbanisme rend sa mise en place obligatoire et précise « l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence. »

Cet inventaire définit :

- L'état parcellaire des unités foncières
- L'identification des occupants et des propriétaires
- Le taux de vacance

Cette procédure comprend une phase de consultation des propriétaires et des occupants des locaux se situant sur les zones d'activités. La loi prévoit une révision de l'inventaire tous les six ans.

Le territoire de la 3CS compte 17 zones d'activités dont 10 en gestion publique, prioritaires dans cet inventaire, soit 193 ha.

Cet inventaire permettra de disposer d'un outil SIG et d'une base de données exhaustive et précise de l'ensemble du foncier économique correspondant à un observatoire économique, essentiel pour la stratégie de développement économique du territoire.

Il constitue un outil pour répondre à différents objectifs de la collectivité :

- Faciliter la planification et les stratégies foncières locales
- Contribuer à l'analyse foncière locale
- Favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement
- Favoriser d'éventuelles mesures en lien avec le développement des projets d'énergies renouvelables
- Concourir à la promotion des ZAE et aux disponibilités foncières pour les entreprises

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la mise en place de l'inventaire des zones d'activités économiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**  
Le Président  
Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance**  
Pierre SCHULTHEISS

